



SARL A5J
Lieu dit le Viersai
37360 SONZAY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	553	553		56
	Autres immobilisations corporelles	2 626	1 640	986	388
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		3 179	2 193	986	444
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	28 903		28 903	2 603
	Avances et Acomptes versés sur commandes	849		849	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	33 320		33 320	36 344
	Autres créances	3 498		3 498	450
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	12 512		12 512	3 857
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	79 081		79 081	43 253
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		82 260	2 193	80 067	43 697

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300	300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30	30
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	20 251	20 251
	Report à nouveau	(26 225)	(37 303)
	Résultat de l'exercice	28 360	11 078
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	22 716	(5 644)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 485	19 312
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2	2
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		98
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 274	22 278
	Dettes fiscales et sociales	5 590	7 652
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	57 351	49 341
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	80 067	43 697
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		28 359,63	11 078,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		57 351	49 243
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	85 733		85 733	37 641
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	83 152		83 152	67 744
	Montant net du chiffre d'affaires	168 885		168 885	105 385
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				35
	Autres produits			9	2
	Total des produits d'exploitation (1)			168 894	105 423
	Achats de marchandises			82 062	22 571
	Variation de stock			(26 300)	3 415
	Achats de matières et autres approvisionnements			8 713	1 055
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			45 682	36 672
	Impôts, taxes et versements assimilés			429	754
	Salaires et traitements			29 059	25 359
	Charges sociales du personnel			344	3 616
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations			474	184
	- charges d'exploitation à répartir				537
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			10	2
	Total des charges d'exploitation (2)			140 474	94 165
	RESULTAT D'EXPLOITATION			28 420	11 257

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION			28 420	11 257
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		432	629
	Total des charges financières		432	629
RESULTAT FINANCIER			(432)	(629)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			27 988	10 628
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(372)	(450)
TOTAL DES PRODUITS			168 894	105 423
TOTAL DES CHARGES			140 534	94 345
RESULTAT DE L'EXERCICE			28 360	11 078
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	986	1,23	444	1,02	542	122,05
Installations techniques, matériel et outillage			56	0,13	(56)	-100,00
Outillage industriel	553	0,69	553	1,27		
Amort.inst.techn.mat&outil.ind	(553)	-0,69	(497)	-1,14	(56)	-11,34
Autres immobilisations corporelles	986	1,23	388	0,89	598	154,33
Matériel de bureau & informat.	2 626	3,28	1 610	3,68	1 016	63,10
Amort. matér. bureau & inform.	(1 640)	-2,05	(1 222)	-2,80	(418)	-34,17
TOTAL III - Actif Circulant NET	79 081	98,77	43 253	98,98	35 828	82,83
Marchandises	28 903	36,10	2 603	5,96	26 300	N/S
Stock produits revente	28 903	36,10	2 603	5,96	26 300	N/S
Avances & acomptes versés sur commandes	849	1,06			849	
Fournis.av.acptes vers.s/cdes	849	1,06			849	
Créances clients et comptes rattachés	33 320	41,61	36 344	83,17	(3 025)	-8,32
Collectif clients débiteurs	33 320	41,61	36 344	83,17	(3 025)	-8,32
Autres créances	3 498	4,37	450	1,03	3 048	677,33
Solde IS	822	1,03	450	1,03	372	82,67
T VA s/factures non parvenues	2 676	3,34			2 676	
Disponibilités	12 512	15,63	3 857	8,83	8 656	224,44
BNP PARIBAS	12 512	15,63	3 857	8,83	8 656	224,44
TOTAL DUBILAN ACTIF	80 067	100,00	43 697	100,00	36 369	83,23

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	22 716	28,37	(5 644)	-12,92	28 360	502,47
Capital Social ou individuel	300	0,37	300	0,69		
Capital individuel ou social	300	0,37	300	0,69		
Réserve légale	30	0,04	30	0,07		
Réserve légale	30	0,04	30	0,07		
Autres réserves	20 251	25,29	20 251	46,34		
Autres réserves	20 251	25,29	20 251	46,34		
Report à nouveau	(26 225)	-32,75	(37 303)	-85,37	11 078	29,70
Report a nouveau débiteur	(26 225)	-32,75	(37 303)	-85,37	11 078	29,70
Résultat de l'exercice	28 360	35,42	11 078	25,35	17 282	156,00
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	57 351	71,63	49 341	112,92	8 010	16,23
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 485	15,59	19 312	44,19	(6 827)	-35,35
Prêt PGE 9 000€	4 621	5,77	6 446	14,75	(1 825)	-28,31
Prêt BNP 20 000€	7 853	9,81	12 849	29,40	(4 996)	-38,88
Intér.cour/emp.auprès éta fina	11	0,01	17	0,04	(7)	-38,05
Emprunts et dettes financières divers	2		2			
Assurances courues sur empr.	2		2			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			98	0,22	(98)	-100,00
Clts av.acptes reçus s/cdes			98	0,22	(98)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 274	49,05	22 278	50,98	16 997	76,29
Collectif fournisseurs créditeurs	19 348	24,17	20 165	46,15	(816)	-4,05
Fourniss.factures non parvenue	19 926	24,89	2 113	4,84	17 813	843,02
Dettes fiscales et sociales	5 590	6,98	7 652	17,51	(2 062)	-26,95
Rémunérat. dues au personnel	618	0,77			618	
Dettes provisionn.pour congés	317	0,40			317	
URSSAF	186	0,23			186	
REUNICA	33	0,04			33	
SAN BTP	73	0,09			73	
Solde taxe apprentissage	3		19	0,04	(16)	-84,59
Caisse ass.Maladie Exploitant - RSI	744	0,93			744	
Charg.sociales/Prov.Cong.Payés	38	0,05			38	
Organ.sociaux charges à payer			1 963	4,49	(1 963)	-100,00
TVA à payer	954	1,19	1 946	4,45	(992)	-50,98
TVA à régulariser	2 624	3,28	3 724	8,52	(1 099)	-29,53
TOTAL DUBILAN PASSIF	80 067	100,00	43 697	100,00	36 369	83,23

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **80 067 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **168 894 euros** et un total **charges** de **140 534 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **28 360 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	553					553
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	1 610		1 016			2 626
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 163		1 016			3 179
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		2 163		1 016			3 179

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	497	56		553
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 222	418		1 640
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 719	474		2 193
TOTAL		1 719	474		2 193

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	33 320	33 320	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	822	822	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 676	2 676	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		36 818	36 818	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	12 485	12 485		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2	2		
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 274	39 274		
	Personnel et comptes rattachés	935	935		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 077	1 077		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 578	3 578		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		57 351	57 351		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 820			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		20 293
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>Intér.cour/emp.auprès éta fina</i>	11	11
Emprunts et dettes financières divers <i>Assurances courues sur empr.</i>	2	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fourniss.factures non parvenue</i>	19 926	19 926
Dettes fiscales et sociales <i>Dettes provisionn.pour congés</i> <i>Charg.sociales/Prov.Cong.Payés</i>	317 38	355

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				300,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				300,00

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Ecart	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	168 885	100,00	105 385	100,00	63 500	60,25
Ventes de marchandises	85 733	50,76	37 641	35,72	48 092	127,76
- Achats de marchandises	82 062	95,72	22 571	59,96	59 492	263,58
- Variation stocks de marchandises	(26 300)	-30,68	3 415	9,07	(29 715)	-870,1
MARGE COMMERCIALE	29 971	34,96	11 656	30,97	18 315	157,13
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	83 152	49,24	67 744	64,28	15 408	22,74
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	83 152	49,24	67 744	64,28	15 408	22,74
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	113 123	66,98	79 400	75,34	33 723	42,47
- Achats stockés approvisionnement	8 713	5,16	1 055	1,00	7 658	725,85
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	19 430	11,50	15 500	14,71	3 931	25,36
- Autres charges externes	26 252	15,54	21 172	20,09	5 080	23,99
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	54 395	32,21	37 727	35,80	16 668	44,18
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	58 728	34,77	41 673	39,54	17 055	40,93
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	40	0,02	398	0,38	(358)	-89,93
- Autres impôts et taxes	389	0,23	356	0,34	33	9,27
- Salaires et traitements	29 059	17,21	25 359	24,06	3 700	14,59
- Charges sociales	344	0,20	3 616	3,43	(3 272)	-90,48
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	28 895	17,11	11 943	11,33	16 952	141,94
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	9	0,01	2		6	285,20
+ Transfert de charges d'exploitation			35	0,03	(35)	-100,0
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	474	0,28	721	0,68	(247)	-34,26
- Autres charges de gestion courante	10	0,01	2		8	495,83
RÉSULTAT EXPLOITATION	28 420	16,83	11 257	10,68	17 162	152,45
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	432	0,26	629	0,60	(197)	-31,37
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	27 988	16,57	10 628	10,08	17 360	163,34
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(372)	-0,22	(450)	-0,43	78	17,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	28 360	16,79	11 078	10,51	17 282	156,00

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	168 885	100,00	105 385	100,00	63 500	60,25
Ventes de marchandises	85 733	50,76	37 641	35,72	48 092	127,76
Ventes de marchandises 20%	80 608	47,73	37 641	35,72	42 967	114,15
Ventes marchandises EXO TVA	5 125	3,03			5 125	
Achats de marchandises	82 062	95,72	22 571	59,96	59 492	263,58
Achats de marchandises	73 899	86,20	19 988	53,10	53 912	269,72
Achats march. Intracom.	8 163	9,52	2 873	7,63	5 290	184,16
RRR s/achats marchandises			(290)	-0,77	290	100,00
Variation de stocks de marchandises	(26 300)	-30,68	3 415	9,07	(29 715)	-870,18
Variat.stock marchandises	(26 300)	-30,68	3 415	9,07	(29 715)	-870,18
Marge commerciale	29 971	34,96	11 656	30,97	18 315	157,13
Production vendue Services	83 152	49,24	67 744	64,28	15 408	22,74
Prestations de service 20%	72 733	43,07	57 597	54,65	15 136	26,28
Prestations de services maintenance	10 419	6,17	10 147	9,63	272	2,68
Production de l'exercice	83 152	49,24	67 744	64,28	15 408	22,74
Achats stockés approvisionnement	8 713	5,16	1 055	1,00	7 658	725,85
Achats matières prem.fournit.	8 368	4,95	1 055	1,00	7 313	693,17
Achats Intracom	345	0,20			345	
Marge brute de production	74 439	44,08	66 689	63,28	7 750	11,62
Production de l'exercice + Marge commerciale	113 123	66,98	79 400	75,34	33 723	42,47
Achats non stockés matières et fournitures	19 430	11,50	15 500	14,71	3 931	25,36
Gaz			53	0,05	(53)	-100,00
Gasoil	9 676	5,73	10 361	9,83	(685)	-6,61
Petit outillage	9 571	5,67	5 064	4,80	4 507	89,01
Achat materiel intracomm	183	0,11	22	0,02	161	737,08
Autres charges externes	26 252	15,54	21 172	20,09	5 080	23,99
Location matériel et outillage	382	0,23			382	
Location matériel de transport	206	0,12	900	0,85	(694)	-77,15
Entretien répar. constructions	306	0,18			306	
Entretien répar. mater. transp	1 740	1,03	2 995	2,84	(1 255)	-41,90
Maintenance	716	0,42	395	0,37	321	81,42
Primes d'assurances	242	0,14	571	0,54	(329)	-57,64
Ass/emprunts	52	0,03	52	0,05		
Assurance matériel de transpor	145	0,09	145	0,14		
Formation technique	1 800	1,07			1 800	
Honoraires	2 544	1,51	2 694	2,56	(150)	-5,57
Annonces et insertions	1 232	0,73	644	0,61	587	91,15
Annonce et insert intracomm			57	0,05	(57)	-100,00
Divers (pourboires - dons...)			750	0,71	(750)	-100,00
Transports sur achats	319	0,19	115	0,11	204	177,71
Transports sur ventes	125	0,07	71	0,07	54	75,62
Voyages et déplacements	15 031	8,90	10 003	9,49	5 028	50,26
Frais postaux	103	0,06	210	0,20	(107)	-51,03
Frais téléphone	499	0,30	320	0,30	179	55,74
Internet	282	0,17	282	0,27		
Services bancaires assimil.	528	0,31	968	0,92	(440)	-45,43

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Valeur ajoutée produite	58 728	34,77	41 673	39,54	17 055	40,93
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	40	0,02	398	0,38	(358)	-89,93
Charg.fiscale./prov.Cong.Payés			(32)	-0,03	32	100,00
Taxe d'apprentissage	22	0,01	144	0,14	(122)	-84,61
Part. employeur form. continue	18	0,01	286	0,27	(268)	-93,74
Impôts, taxes & versements assimilés autres	389	0,23	356	0,34	33	9,27
Taxe professionnelle	389	0,23	356	0,34	33	9,27
Salaires et traitements	29 059	17,21	25 359	24,06	3 700	14,59
Salaires	3 263	1,93	21 215	20,13	(17 952)	-84,62
Congés payés	317	0,19	(3 218)	-3,05	3 535	109,84
Rémunération du gérant	21 600	12,79	5 400	5,12	16 200	300,00
Cotisation obligatoire gérant	3 880	2,30	1 963	1,86	1 917	97,66
Charges sociales	344	0,20	3 616	3,43	(3 272)	-90,48
Charg.social/prov.Congés Payés	38	0,02	(869)	-0,82	907	104,37
Charg.sociales URSSAF	(7)		1 989	1,89	(1 996)	-100,34
Charg.soc. PREV-MUTUELLE	173	0,10	938	0,89	(765)	-81,59
Charg.sociales RETRAITE N.C.			548	0,52	(548)	-100,00
Charges sociales Pôle Emploi	140	0,08	891	0,85	(751)	-84,26
Medecine du Travail			120	0,11	(120)	-100,00
Excédent brut d'exploitation	28 895	17,11	11 943	11,33	16 952	141,94
Autres produits d'exploitation	9	0,01	2		6	285,20
Produit.diver.gestion courante	9	0,01	2		6	285,20
Transfert de charges			35	0,03	(35)	-100,00
Transfert de ch. soumis à TVA			35	0,03	(35)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	474	0,28	721	0,68	(247)	-34,26
Dot.amortiss.s/immobil.corpor.	474	0,28	184	0,17	290	157,03
Dot.amortiss.charg.expl.répart			537	0,51	(537)	-100,00
Autres charges de gestion courante	10	0,01	2		8	495,83
Charge.divers.gestion courante	10	0,01	2		8	495,83
Résultat d'exploitation	28 420	16,83	11 257	10,68	17 162	152,45
Charges financières	432	0,26	629	0,60	(197)	-31,37
Interêt/emprunts	432	0,26	629	0,60	(197)	-31,37
Résultat courant avant impôts	27 988	16,57	10 628	10,08	17 360	163,34
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	(372)	-0,22	(450)	-0,43	78	17,33
Impôts sur les bénéfices	(372)	-0,22			(372)	
Réduction mécénat			(450)	-0,43	450	100,00
Résultat de l'exercice	28 360	16,79	11 078	10,51	17 282	156,00

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

31/12/2022

Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	28 895	11 943	(30 907)
+ Transferts de charges (d'exploitation)		35	137
+ Autres produits (d'exploitation)	9	2	4
- Autres charges (d'exploitation)	10	2	3
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières	432	629	414
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	(372)	(450)	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	28 834	11 799	(31 183)

Tableau des Emplois et Ressources

		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2024	31/12/2023
E M P L O I S	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles		1 016	
	Immobilisations financières			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements			
	Remboursements de dettes financières (b)		6 827	6 734
	TOTAL DES EMPLOIS		7 843	6 734
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)		28 895	11 943
	+ Transferts de charges (d'exploitation)			35
	+ Autres produits (d'exploitation)		9	2
	- Autres charges (d'exploitation)		10	2
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	+ Produits financiers			
	- Charges financières		432	629
	+ Produits exceptionnels			
	- Charges exceptionnelles			
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
	- Impôts sur les bénéfices		(372)	(450)
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		28 834	11 799
R E S S O U R C E S	Capacité d'autofinancement de l'exercice		28 834	11 799
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles			
	Cessions d'immobilisations corporelles			
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières			
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports			
	Augmentation des autres capitaux propres			
	Augmentation des dettes financières (b) (c)			
	TOTAL DES RESSOURCES		28 834	11 799
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			20 991	5 065

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2024			31/12/2023
	Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources

ACTIF CIRCULANT	Stocks	2 603	28 903	26 300	(3 415)
	Clients	36 344	33 320	(3 025)	18 779
	Autres créances	450	4 347	3 897	450
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	39 397	66 569	27 172	15 815

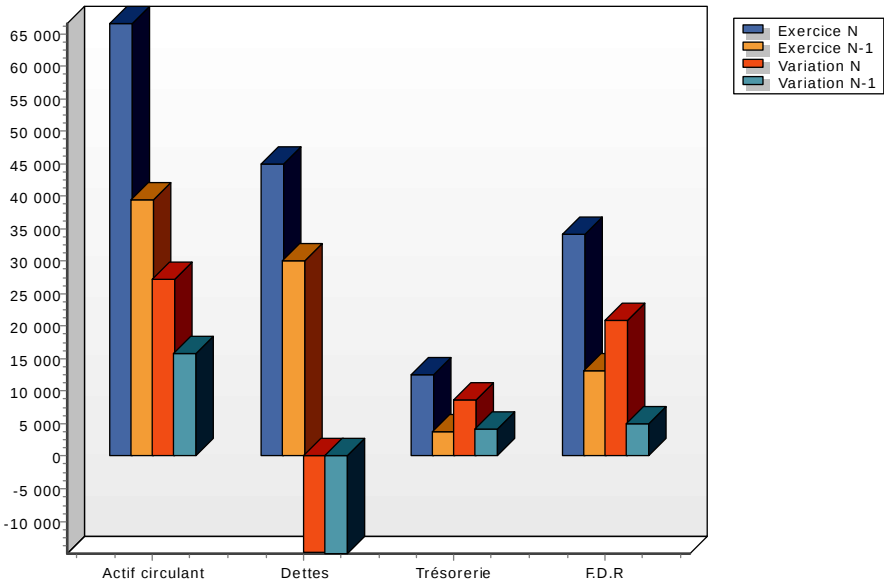
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	22 278	39 274	(16 997)	(16 447)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	7 750	5 590	2 160	1 453
	TOTAL DETTES A COURT TERME	30 028	44 864	(14 837)	(14 994)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	9 369	21 704	12 335	820
------------------------------	-------	--------	--------	-----

TRESORERIE	Disponible	3 857	12 512	8 656	3 824
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				(421)
	TOTAL TRESORERIE	3 857	12 512	8 656	4 245

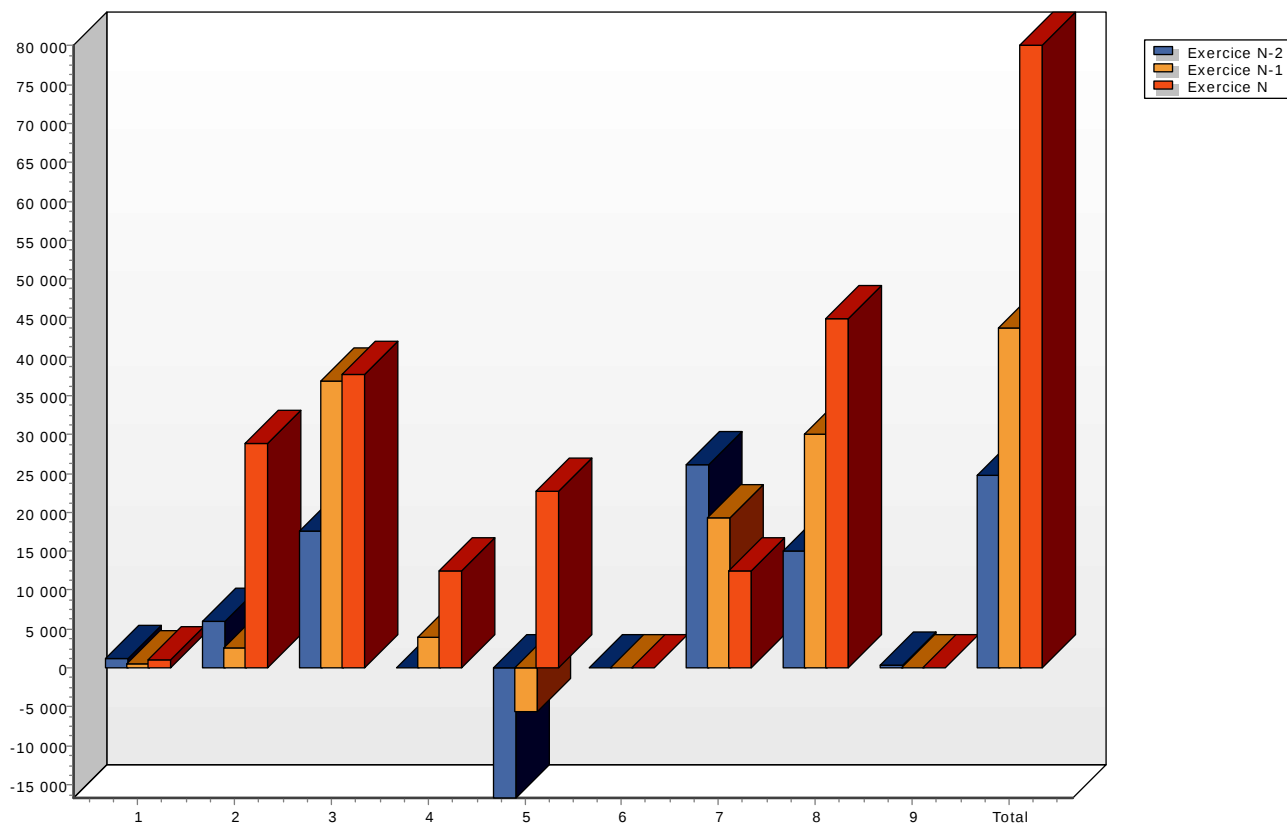
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	13 226	34 217	20 991	5 065
-------------------------------	--------	--------	--------	-------

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Bilans Comparatifs

Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes	31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024	
1 - Immobilisations nettes	1 165	4,70	444	1,02	986	1,23
2 - Valeurs d'exploitation	6 017	24,28	2 603	5,96	28 903	36,10
3 - Réalisable	17 565	70,88	36 794	84,20	37 666	47,04
4 - Disponible	33	0,13	3 857	8,83	12 512	15,63
TOTAL ACTIF	24 780	100,00	43 697	100,00	80 067	100,00
5 - Capitaux propres	(16 722)	-67,48	(5 644)	-12,92	22 716	28,37
6 - Provisions pour risques et charges						
7 - Emprunts à long et moyen terme	26 046	105,11	19 312	44,19	12 485	15,59
8 - Exigible à court terme	15 035	60,67	30 029	68,72	44 866	56,04
9 - Concours bancaires courants	421	1,70				
TOTAL PASSIF	24 780	100,00	43 697	100,00	80 067	100,00





RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐																	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																								
Désignation de la société						Adresse du siège social																		
SARL A5J																								
SIRET						84227062100019																		
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement																		
Lieu dit le Viersai																								
37360 SONZAY																								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET																		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																								
B ACTIVITÉ																								
Activités exercées				Prest. dans systèmes de pesées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐												
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																								
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal												0	Bénéfice imposable à 15%			Déficit								
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																								
2. Plus-values																								
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quinquies)								
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																								
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies				☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quinquies A				☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies				☐	Autres dispositifs				☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐					☐					☐					☐					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																								
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé				CADOR - ACD Tours							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												Nom et adresse du conseil :												
Tél :												Tél :												
OGA/OMGA												☐	Viseur conventionné				☐	(Cocher la case correspondante)						
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :												Date : 30042025				Lieu : TOURS								
N° d'agrément :												Qualité et nom du signataire : Gérant				Signature : Mr LIVET Jeremy								
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐	prestataire :											

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL A5J
31122024

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A5J**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		3 263
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise SARL A5J			Lieu dit le Viersai			Néant ☐		
Adresse de l'entreprise			37360 SONZAY					
SIRET			8 4 2 2 7 0 6 2 1 0 0 0 1 9			Durée de l'exercice en nombre de mois *		12
						Durée de l'exercice précédent *		12
						Exercice N clos le		31122024
						Exercice N-1 clos le		31122023
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
							Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010	012				
			014	016				
	Immobilisations corporelles*		028	030	3 179	2 193	986	444
	Immobilisations financières* (1)		040	042				
	Total I (5)		044	048	3 179	2 193	986	444
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062	28 903		28 903	2 603
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	849		849	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	33 320		33 320	36 344
			072	074	3 498		3 498	450
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	086	12 512		12 512	3 857
	Charges constatées d'avance *		092	094				
	Total II		096	098	79 081		79 081	43 253
	Total général (I + II)		110	112	82 260	2 193	80 067	43 697
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		300		300	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		30		30	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		20 251		20 251	
	Report à nouveau		134		(26 225)		(37 303)	
	Résultat de l'exercice		136		28 360		11 078	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		22 716		(5 644)	
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		12 487		19 314	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				98	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		39 274		22 278	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 954)		172		5 590		7 652	
	Comptes courants d'associés		173					
	Autres dettes		175					
Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		57 351		49 341		
Total général (I + II + III)					180	80 067	43 697	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A5J		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	85 733	37 641
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	83 152	67 744
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	9	37
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	168 894	105 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	82 062	22 571
	Variation de stock (marchandises) *			236	(26 300)	3 415
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	8 713	1 055
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	45 682	36 672
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	389	244	429	754
	Rémunérations du personnel *			250	29 059	25 359
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	344	3 616
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	474	721
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	10	2
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	140 474
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 420	11 257
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	432	629
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	(372)	(450)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	28 360
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 360	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	(372)	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
				991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
	Dont divers*					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	27 988	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....29 307.....dont imputés sur le résultat :					27 988
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A5J**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	553	442		444		446	553				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 610	472	1 016	474		476	2 626				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 163	492	1 016	494		496	3 179				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	497	532	56	534		536	553		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 222	562	418	564		566	1 640		
TOTAL		570	1 719	572	474	574		576	2 193		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A5J**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			29 307
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			27 988
Déficits reportables			1 320
Déficits de l'exercice			
Total des déficits restant à reporter			1 320

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 35 352
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 15 440
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A5J				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel *	376	1			
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	168 885			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106	168 885			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111	26 300			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144	26 309			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	121	110 205			
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	25 664			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	10			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152	135 879			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			137	59 315
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117	59 315
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.					
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	168 885			
Effectifs au sens de la CVAE	023	1			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	01/01/2024	160	31/12/2024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186				

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 84227062100019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A5J

ADRESSE (voie) Lieu dit le Viersai

CODE POSTAL 37360 VILLE SONZAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	30

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LIVET Prénom(s) Johan

Nom d'usage % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 6

Naissance : Date 15011986 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE

Adresse : N° 142 Voie Rue Auguste Chevalier

Code postal 37000 Commune TOURS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille LIVET Prénom(s) Jeremy

Nom d'usage % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 24

Naissance : Date 19091983 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Lieu dit le Viersai

Code postal 37360 Commune SONZAY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

84227062100019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A5J

ADRESSE (voie) Lieu dit le Viersai

CODE POSTAL 37360

VILLE

SONZAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A5J	84227062100019	4329B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
Lieu dit le Viersai		
37360 SONZAY		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	27 988
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	27 988
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Au titre de l'année civile 2024

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A5J	N° Siren :842270621
Adresse	Lieu dit le Viersai	37360 SONZAY

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	372
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux Cf.état 2069RCI- Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Total



CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année 2024.....¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SARL A5J		
Adresse	Lieu dit le Viersai 37360 SONZAY		
N° Siren	842270621	Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :	
Adresse		

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE²

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	16,00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	11,65
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	186
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	186
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	186
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 300 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 50 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	186
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général : - Si le montant ligne 6 est égal à 300 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 50 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 50 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 50 000 €, reporter (50 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	372

¹ Préciser l'année civile concernée.
² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.
³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.
⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC RICI-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.
⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [<i>ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12)] x ligne 13</i>	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 50 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (<i>15b + 16</i>)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (<i>ligne 18a ou ligne 18b</i>)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 50 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 50 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 50 000 € par associé, reporter (50 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (<i>reporter le montant indiqué ligne 43</i>)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (<i>ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19</i>)	20	

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT À LA DÉFINITION DE MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE⁷**A - CAS GENERAL**

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	16,00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	23	11,65
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (<i>ligne 24a + ligne 24b</i>)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [<i>ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23</i>]	24a	186
Montant soumis au plafonnement de minimis (<i>reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a</i>)	24b	186
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	186
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	186
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (<i>ligne 24b + ligne 25b</i>)	26	372
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 300 000 € et dans les conditions du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 50 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (<i>26 + 27</i>)	28	372

⁶ Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.⁷ Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

Montant après plafonnement de minimis (<i>ligne 29a ou ligne 29b ou ligne 29c</i>)		
En cas d'application du règlement de minimis général : - Si le montant ligne 27 est égal à 300 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 27) (<i>si positif</i>)	29a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 50 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 50 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 50 000 €, reporter (50 000 € - ligne 27) (<i>si positif</i>)	29b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 27) (<i>si positif</i>)	29c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (<i>reporter le montant indiqué ligne 43</i>)	30	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (<i>ligne 24a + ligne 25a + ligne 29a ou 29b ou 29c + ligne 30</i>)	31	372

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	32	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	33	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	34	
Montant du crédit d'impôt doublé du GAEC (<i>ligne 35a + ligne 35b</i>)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [<i>ligne 32 (dans la limite de 40 heures x ligne 33) x ligne 34</i>]	35a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (<i>reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 35a</i>)	35b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 36a et pour moitié en ligne 36b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	36a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	36b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (<i>ligne 35b + ligne 36b</i>)	37	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 50 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	38	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis et des aides de minimis (37 + 38)	39	
Montant après plafonnement de minimis (<i>ligne 40a ou ligne 40b</i>)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 50 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 50 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 50 000 € par associé, reporter (50 000 € x ligne 33 - ligne 38) (<i>si positif</i>)	40a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 33 - ligne 38) (<i>si positif</i>)	40b	
Quote-part du crédit d'impôt simple résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (<i>reporter le montant indiqué ligne 43</i>)	41	
Montant total du crédit d'impôt du GAEC (<i>ligne 35a + ligne 36a + ligne 40a ou 40b + ligne 41</i>)	42	

III - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés ne répondant pas à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		43

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés répondant à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
		372
Montant total du crédit d'impôt dégagé		44
		372

IV - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2069-RCI-SD et n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet de la déclaration n° 2069-RCI-SD et du relevé de solde n° 2572-SD.

REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETE DE PERSONNES (OU LE GROUPEMENT ASSIMILEE)⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Total		45

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2024

Dénomination de l'entreprise : **SARL A5J**
Adresse : **Lieu dit le Viersai**

37360 SONZAY

N° Siret de l'établissement principal : 84227062100019

Activité : **Prest. dans systèmes de pesées** Code activité : **4329B**

Déclarant	Nom du signataire	Mr LIVET Jeremy	Qualité du signataire	Gérant
-----------	-------------------	------------------------	-----------------------	---------------

A TOURS Le 30042025

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012024** au **31122024**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	59 315
Chiffre d'affaires de référence	A3	168 885
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation <i>(En toutes lettres)</i>	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00019	37	SONZAY	249	1,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALAIRES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

[illegible]

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)